

MUNICIPALITÉ DE SAINT-CÔME

PROVINCE DE QUÉBEC



AVIS PUBLIC

Règlement 614-2018 intitulé : Ayant pour effet de créer une réserve financière reliée aux barrages du Lac Côme et d'adopter un nouveau règlement afin d'édicter de nouvelles dispositions et de créer un secteur déterminé à cet effet.

CERTIFICAT

CERTIFICAT RELATIF AU DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABLES À VOTER

Je, Michel Bellemare, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Saint-Côme certifie :

Que le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement numéro 614-2018 est de soixante et onze (71).

Que le nombre requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de huit (8);

Que le nombre de signatures apposées est de zéro(0).

Je déclare que le règlement numéro 614-2018 est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter.

DONNÉ à SAINT-CÔME ce 8^e jour de MAI DEUX MILLE DIX-HUIT.



Michel Bellemare, B.Sc., MBA
Directeur général et secrétaire-trésorier